



Revision d'un jugement pour garde d'enfant

Par **houlalala**, le **17/07/2011** à **23:04**

Bonjour, rnJ'ai reçu le jugement concernant la garde de notre enfant âgé de 2 ans (garde alternée alors que le papa consomme et cultive du cannabis, il a avoué le faire devant le JAF), pas de pension alimentaire etc...enfin une catastrophe pour moi! rnDe plus le compte rendu du jugement ne stipule en rien les horaires de départ et de retour de l'enfant, il est écrit première semaine de vacances pour la maman, seconde pour le papa sans horaire et jours, qu'en est-il pour les vacances de la Toussaint? rnJe croyais qu'une garde alternée pour un enfant en bas âge était déconseillée? rnDe plus il n'est rien spécifié sur le jour de la fête des mères et le jour de la fête des pères, ce qui a déjà été sources de conflits! rnle papa est très autoritaire et l'amiable n'est pas possible; rnQue puis-je faire, révision ou appel? rnmerci

Par **mimi493**, le **18/07/2011** à **01:34**

[citation]que le papa consomme et cultive du cannabis,[/citation] dénoncez-le. rn[rn[citation]Que puis-je faire, révision ou appel? [/citation] la révision ça n'existe pas (enfin si, mais en matière pénale après la cassation). Si proche du jugement, l'appel. Allez voir un avocat (vous devrez aussi prendre un avoué)